



# LA LETTRE

## de l'union fédérale des retraité·es des services publics

Bulletin de l'Union Fédérale des Retraité·es CGT des Services publics

Nouvelle formule

N°46  
Avril 2026



AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

# UNE URGENCE SOCIALE

## P5

Processus  
de mobilisation  
Le 2 avril et suites...



## P9

CNRACL  
Note sur le processus  
électoral

## SOMMAIRE

- ÉDITO..... P 1
- ACTUALITÉS
- Augmentation du pouvoir d'achat
- Une urgence sociale ..... P 4-5
- SOCIÉTÉ
- Processus de mobilisation.
- Le 2 avril et suites ..... P 5-6
- Pas touche aux livres
- de jeunesse ..... P 7
- Charonne - Une minute de silence
- des policiers pour les morts ..... P 7
- Les patrons freinent
- toute augmentation
- salariale collective..... P 7
- ÉLECTIONS
- CNRACL - Mise à disposition des
- candidatures par les syndicats ... P 8
- CNRACL - Note sur le processus
- de vote ..... P 9
- EN TERRITOIRE
- Interview de J-Pierre Rouillé..... P 11
- VIE SYNDICALE
- État des forces - Poursuivons
- la dynamique ..... P 12
- Un nouveau visage pour notre
- Lettre mensuelle d'information
- syndicale ..... P 13
- Affiche CNRACL ..... P 14
- Votre page loisirs ..... P 15

## LA LETTRE

de l'union fédérale  
des retraité·es  
des services publics

### Union Fédérale des Retraité·es des Services publics

www.cgtservicespublics.fr — Email : ufr@cgct.fr  
 Directeur de la publication : Christophe Couderc  
 Conception graphique : Christine Demoor  
 Tirage, routage : Imprimerie Rivet,  
 24 rue Claude-Henri-Gorceix  
 87022 Limoges Cedex 9  
 Crédits photos/illustrations : sauf mention  
 expresse @FDSP CGT



**Christophe  
COUDERC**  
Secrétaire  
général de  
l'UFR

## Remise en cause du 1<sup>er</sup> Mai, c'est toujours non !

La remise en cause du 1<sup>er</sup> Mai n'est pas un simple ajustement technique, c'est une attaque frontale contre un pilier de notre histoire sociale. Après la polémique sur les boulangeries en 2025, le pouvoir et ses relais parlementaires, y compris ceux de l'extrême droite, reviennent à la charge. Leur objectif est clair : banaliser le travail le 1<sup>er</sup> Mai en élargissant les dérogations à de nouveaux secteurs. Derrière les mots rassurants, c'est une logique bien connue qui est à l'œuvre : celle du grignotage progressif des droits.

Aujourd'hui, le principe est limpide : le 1<sup>er</sup> Mai est le seul jour férié obligatoirement chômé et payé pour toutes et tous, sauf pour les activités qui ne peuvent être interrompues.

C'est un repère, un symbole, un acquis social. Le 1<sup>er</sup> Mai n'est pas un jour comme les autres. Il porte la mémoire des luttes, du sang versé, comme à Fourmies en 1891 où des ouvriers ont payé de leur vie leur combat pour la dignité. Depuis 1947, la loi protège ce jour unique.

Y renoncer, c'est effacer une part de notre histoire collective.

Y toucher, même prétendument à la marge, c'est ouvrir une brèche. Et chacun sait comment cela se termine : ce qui est exceptionnel devient la norme. Le travail du dimanche en est l'exemple parfait. D'abord limité, il s'est étendu, banalisé, jusqu'à vider de son sens la notion même de repos collectif.

On nous parle de « volontariat », mais qui peut croire sérieusement que, dans un lien de subordination, le refus de travailler est sans conséquence ? Dans les TPE comme dans la grande distribution, ce prétendu volontariat est une illusion. La réalité, c'est la pression, la peur de perdre des heures, voire son emploi.

Ne nous trompons pas de cible, les artisans peuvent déjà ouvrir le 1<sup>er</sup> Mai sans faire travailler de salarié·es.

Le véritable enjeu est ailleurs. Il s'agit de permettre à la grande distribution et aux chaînes commerciales d'imposer le travail ce jour-là. C'est une offensive idéologique autant qu'économique : faire passer l'intérêt marchand avant les droits des travailleuses et des travailleurs.

Et pendant ce temps, les vraies urgences sont ignorées. Salaires et pensions de retraite qui stagnent, pouvoir d'achat en berne, inégalités persistantes, licenciements en hausse : voilà les sujets qui devraient mobiliser le gouvernement et le Parlement.

La CGT le dit avec force : on ne touche pas au 1<sup>er</sup> Mai, poursuivons la mobilisation active et amplifions le rapport de force, poursuivons la signature de la pétition en ligne.

Le 1<sup>er</sup> Mai appartient au monde du travail. Ils nous ont déjà pris tant ! Ils ne nous prendront pas le 1<sup>er</sup> Mai.

**Tout comme le 1<sup>er</sup> Mai, notre secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a déclaré, le 17 avril, vouloir faire de la journée du 8 mars, célébrant la journée internationale des droits des femmes, une nouvelle journée chômée et payée.**

**Cette nouvelle revendication n'est que légitime dans un pays de progrès social pour célébrer la lutte des femmes à travers le monde.**

*L'État n'est que le gérant d'une  
société anonyme qu'il a pris  
l'engagement de servir, mais qu'il  
ne se charge, en réalité, que d'exploiter.*  
Pierre Reverdy

# ACTUALITÉS



## Augmentation du pouvoir d'achat Une urgence sociale

La voracité des intérêts du capitalisme et les logiques impérialistes n'ont plus de limites, et la guerre déclenchée au Moyen-Orient par les États-Unis et Israël en est la parfaite illustration, quant à l'impact global sur les tarifs de l'énergie, et donc sur l'ensemble des prix et de l'activité économique en France et dans toute l'Europe.

Cette inflation ne relève pas de la fatalité, elle est le fruit de la nature capitaliste du système économique, elle découle de choix politiques, elle se traduit par des transferts financiers massifs des marchés vers les rémunérations du capitalisme. Le grand patronat doit aussi être mis à contribution par une taxation des profits colossaux engrangés en particulier par les multinationales du pétrole, il est par exemple établi que TotalEnergies a encaissé 1 milliard de dollars en spéculant sur la fermeture du détroit d'Ormuz. Le litre de gasoil atteint plus

de 2,50 € dans certaines stations-service. Une fois de plus, les salarié·es et les retraité·es sont les grands oubliés des annonces gouvernementales. Cette mesure ne répond pas à l'urgence des travailleurs et des travailleuses, pas plus que la baisse de 20 centimes par litre pour les entreprises de transports routiers et les pêcheurs. Chaque hausse du prix à la pompe se traduit directement par une baisse de notre niveau de vie. Dans le même temps, les salaires, les pensions et les retraites stagnent. De plus en plus de retraité·es se retrouvent dans une situation intenable : payer toujours plus

pour travailler, sans que les salaires suivent. Cette situation engendre des augmentations des produits dérivés du pétrole, des produits alimentaires, du fioul de chauffage, de gaz et du prix de l'électricité. Le coût des déplacements n'affecte pas que le portefeuille, il a un impact également sur le lien social. Lorsque sortir de chez soi se transforme en un calcul financier, on finit par s'isoler. Pour un·e retraité·e, abandonner une visite familiale ou une activité associative en raison du prix du carburant représente une diminution de la qualité de vie qui ne se quantifie pas seulement en euros.

Beaucoup de retraité·es voient leur situation de fin de mois se dégrader à vitesse grand V. Se nourrir, se chauffer, se soigner, avoir des loisirs devient un casse-tête et des choix difficiles doivent être faits. Cette situation est d'autant plus inacceptable que les grandes entreprises continuent de réaliser des profits massifs ; dès le premier jour du conflit de la guerre en Iran, les compagnies pétrolières ont gagné des milliards de dollars sur notre dos, tout comme le gouvernement qui encaisse des taxes supplémentaires à chaque litre d'essence ou de gasoil consommé. Le prix payé à la pompe n'a plus grand-chose à voir avec le coût réel de production ; une partie importante de ce que nous payons va à la spéculation, générant ainsi des profits supplémentaires. Des milliards d'euros ont été versés aux actionnaires pendant que les salarié·es et les retraité·es doivent compter chaque

euro dépensé. Malheureusement, les différentes déclarations du président des États-Unis sur le blocage du détroit d'Ormus sont loin d'arranger la situation. Même si la perspective d'un cessez-le-feu se concrétise, c'est déjà un tsunami budgétaire pour les ménages.

Dans un récent sondage, réalisé par BVA-CES du 2 au 9 avril 2026 sur un échantillon de plus de 10 000 personnes, sur « les sujets prioritaires des Français pour 2027 » sur un échantillon de 11 sujets, les 3 premiers sont

- Préserver le système de santé ;
- Améliorer le pouvoir d'achat ;
- Faire en sorte que le travail paie davantage.

Les Français interrogés remettent au centre des préoccupations des revendications que nous portons. La crise en cours appelle aussi des réformes structurelles.

Le rétablissement de l'indexation des salaires sur l'inflation est une mesure élémentaire de justice sociale.

La période actuelle remet en outre en lumière les aberrations de l'organisation du marché de l'énergie en Europe.

L'indexation des prix de l'électricité sur ceux du gaz et les obligations de marché imposées aux opérateurs nationaux entraînent une envolée des tarifs pour les usagers et usagères.

Les effets sont ravageurs, tant pour les ménages que pour l'ensemble du tissu économique.

**Pensions, retraites : ça ne va pas !**

Avec une augmentation des retraites de base de 0,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (au titre de l'inflation de l'année 2025) et de 0 % de la complémen-

taire retraite Agirc-Arrco, patronat et politiciens voudraient nous faire croire que les retraités sont non seulement privilégiés, mais aussi responsables du déficit de la France !

La réalité est que 60 % des 17 millions de retraités touchent moins que le SMIC (1 812 €), que 30 % d'entre eux-elles sont en dessous de 1 000 €, dont 74 % sont des femmes.

Le Medef se dit disponible pour discuter d'une éventuelle augmentation de l'Agirc-Arrco, mais, pour 2027, en échange d'une réduction de 1 milliard pour les indemnités chômeuses.

Ce chantage est inacceptable et pas question d'avoir encore une « année blanche » en 2026 pour les retraités. D'autant que le gouvernement n'a pas abandonné sa volonté d'économiser 5 milliards € sur le dos des retraités.

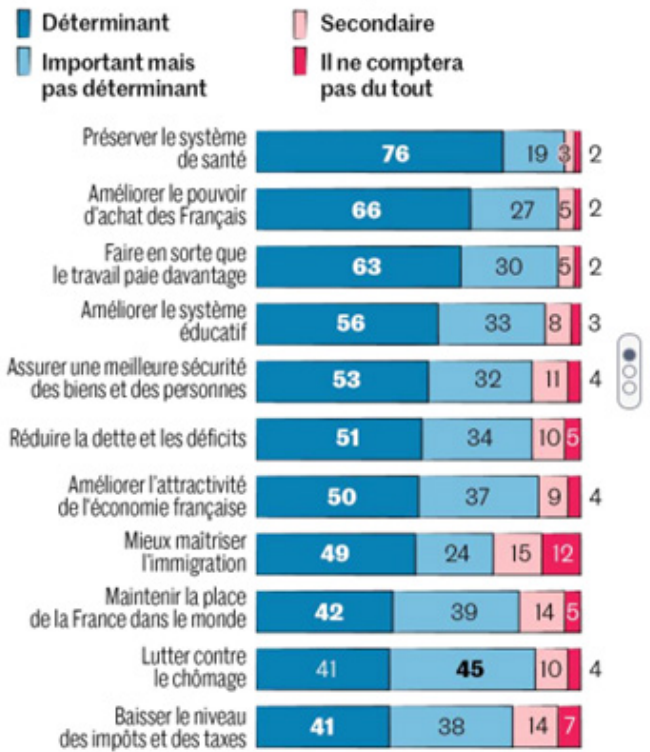
Gel des pensions de base d'ici 2030, suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour 11 millions de retraités, augmentation de la CSG, cela représenterait une hausse directe des impôts.

Le concept de solidarité intergénérationnelle, qui est le socle de notre système par répartition, semble aujourd'hui interprété de manière unilatérale par les politiques budgétaires.

Notre solidarité intergénérationnelle est ici mise à rude épreuve : on demande encore et toujours un effort supplémentaire à ceux et celles qui ont déjà travaillé toute leur vie et qui ont liquidé leurs droits. Le risque majeur de cette stratégie de « rabout » budgétaire est de faire basculer une partie des retraités modestes (ceux-celles juste au-dessus du minimum vieillesse) dans la précarité.

**Les sujets prioritaires pour 2027**

Pour chacun des sujets suivants, diriez-vous qu'il sera, dans votre choix de vote pour l'élection présidentielle 2027... en % des réponses



Enquête électorale française 2026, Ipsos BVA-CESI Ecole d'ingénieurs pour Sciences Po Cevipof, la Fondation Jean-Jaurès et Le Monde. Sondage effectué par Internet du 2 au 9 avril 2026, sur un échantillon de 10 962 personnes inscrites sur les listes électorales. Infographie Le Monde

**Il faut agir vite, il est urgent de bloquer les prix et d'augmenter les salaires, les pensions, les retraites et les minimas sociaux.**

La hausse des prix de l'énergie met en évidence une réalité : l'argent existe, mais il n'est pas réparti là où il devrait l'être.

L'État doit intervenir pour empêcher la spéculation et garantir la protection de la population. Pour cela il doit :

- encadrer les prix du carburant (baisse des taxes et plafonnement des marges) ;
- taxer les profits exceptionnels des grands groupes qui accumulent des profits gigantesques.

- sortir d'une logique de rentabilité pour la santé ;
- encadrer les prix des loyers, des médicaments ;
- réglementer les tarifs de l'énergie.

La question n'est pas qu'économique, c'est une question de choix politique et de répartition des richesses. L'argent doit aller pour le bien commun de toutes et tous.

Enfin, cette crise énergétique et ses conséquences sur notre quotidien nous rappellent combien les affaires du monde sont les nôtres, et combien la guerre est une impasse mortifère pour l'humanité.

**L'UFR CGT revendique**

- **L'augmentation des retraites et des pensions ;**
- **10 % d'augmentation immédiate pour faire face à la situation d'urgence comprenant les pertes cumulées depuis 2020 ;**
- **Une augmentation des minimas de pensions (Mico) de 300 euros ;**
- **Pas de retraites et pensions en dessous du SMIC (2 000 euros mensuels).**

## Processus de mobilisation Le 2 avril et suites...



L'Union syndicale des retraité-es région PACA

Le 2 avril 2026, à l'appel de l'UCR, plusieurs dizaines de milliers de retraité-es se sont mobilisé-es dans près de 120 rassemblements ou manifestations sur l'ensemble du territoire. Elles et ils ont été dans beaucoup d'endroits rejoint-es par des salarié-es.

Les retraité-es ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis de la politique menée par le gouvernement qui continue à les stigmatiser en les accusant de creuser le pseudo-déficit de la Sécurité sociale et d'être à l'origine de la moitié de la dette publique de la France. Elles et ils ont, à nouveau, exigé, dans un contexte de flambée des prix, la revalorisation

immédiate de 10 % de toutes les pensions de base et complémentaire, des moyens pour améliorer le droit à la santé, l'accès aux soins et le développement des services publics. L'UCR-CGT avait adressé une demande de rencontre au Premier ministre, S. Lecornu. Nous avons été reçu-es le 14 avril 2026 par Diego Mermet, conseiller protection sociale au cabinet du ministre

du Travail et des Solidarités, auquel nous avons fait une première remise de 16 000 cartes-pétitions remontées à l'UCR-CGT sur l'avenir et le financement de la Sécurité sociale. Il lui a été signifié que nous poursuivions notre campagne de signatures.

L'UCR-CGT a porté la colère des retraité-es, notamment le refus d'être les boucs émissaires, la cible du gouver-

nement, l'opposition entre salarié-es et retraité-es et nous avons également dénoncé les nouveaux propos du ministre Farandou lors de son audition au Sénat du 9 avril « on a beaucoup protégé les retraités, un peu au détriment des actifs ». D. Mermet a reconnu que le discours vis-à-vis des retraité-es était à revoir, ce à quoi nous avons répondu que les discours étaient une chose, mais que nous attendions avant tout des actes ! Niveau de vie des retraité-es en berne, augmentation de l'inflation, désindexation des pensions



Paris



Lyon

sur l'évolution des salaires, mesures spécifiques pour les petites retraites, difficulté d'accès aux soins, coût des complémentaires santé et mutuelles, report du plan grand âge, prise en compte du vieillissement de la population, système de retraite, avenir de la Sécurité sociale et son financement ont été les principaux points abordés par la délégation de l'UCR-CGT. Si le représentant

du ministère a déclaré ne pas être surpris des revendications que nous portions au vu des remontées par les préfectures des rencontres qui ont eu lieu le 2 avril notamment, il n'a pas apporté de réponses concrètes à nos revendications.

Il nous a affirmé que le gouvernement n'avait pas la volonté de baisser la part du PIB consacrée aux retraites qui est actuellement de 14 %, mais il

ne s'est pas non plus engagé à la revaloriser face à l'augmentation de la population retraitée qui devrait représenter environ 30 % de la population à l'horizon 2030 !

S'agissant de tout ce qui avait trait à la santé, à la perte d'autonomie, il nous a renvoyés vers le ministère de la Santé et celui de l'Autonomie. Cette rencontre, si elle n'a pas permis

d'avancées concrètes sur nos revendications, aura néanmoins été l'occasion de faire entendre la voix des retraités et de faire reconnaître l'existence de notre syndicalisme retraité. **Seule une mobilisation massive des retraités contraindra le gouvernement à changer sa politique mortifère pour les droits des retraités.**

L'UCR-CGT met en débat dans les UFR, USR, sections de retraités, la perspective d'une mobilisation le 14 octobre, jour du conseil d'administration de l'Agirc Arrco, qui a été pointée comme pouvant être un tremplin pour une mobilisation nationale des retraités. Puis sera en discussion avec les autres organisations une éventuelle grande manifestation à Paris.

**Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation pour la défense et l'amélioration de nos droits sociaux.**

Christine Solaire

## Pas touche aux livres de jeunesse !

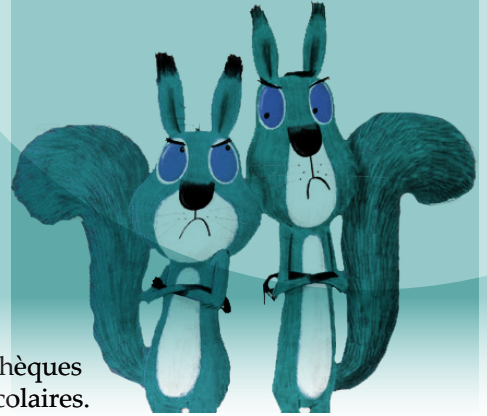
Le député RN de la Nièvre, J. Guibert, vient de déposer une proposition de loi « pour instaurer une classification indicative des livres destinés aux enfants et aux adolescents ».

« A-t-on vraiment besoin des « lumières » de l'extrême droite en matière de littérature de jeunesse ? » s'inquiètent édi-

teurs, libraires et bibliothécaires. Lorsqu'on voit la chasse aux livres « mal pensants » menée aux États-Unis par les trumpistes dans les villes où ils ont envahi les « comités de lecture », on peut s'inquiéter. Des livres traitant du racisme, de la sexualité... ont été re-

tirés des bibliothèques publiques et scolaires.

En France, les bibliothécaires sont formés et indépendants des pouvoirs en place en tant que fonctionnaires. Les éditeurs indiquent déjà souvent la tranche d'âge à laquelle est destiné un ouvrage. Les li-



braires informent et accompagnent le choix des acheteurs de livres.

**Pas touche aux livres, le RN !**

Christophe Couderc

## Charonne Une minute de silence des policiers pour les morts

L'association *Police République Citoyenneté* a appelé les services de police à observer un moment de recueillement lors des commémorations du massacre de Charonne le 8 février 1962. Une démarche symbolique pour Jean-Louis Arajol, son fondateur, pour qui « la police a besoin d'une révolution culturelle, les

écoles de police manquant cruellement de formation à la culture démocratique et à l'histoire des violences d'État ». L'association défend également le retour du Haut Conseil de déontologie policière, une institution totalement indépendante qui pourrait être saisie par tout-e citoyen-ne. À l'heure où l'extrême droite

infiltré des organisations syndicales de policiers, et où « l'on risque de voir resurgir les dérives qui ont terni l'image du métier », il est bon que les héritiers des policiers qui ont pris la caserne de la préfecture de police le 19 août 1944 se manifestent.

Maryline Lambert

## Les patrons freinent toute augmentation salariale collective

Quand il s'agit de vanter les vertus du capitalisme, on peut compter sur les patrons. Mais pour passer à la caisse, là, il n'y a plus personne. C'est la logique même du capitalisme, que le patronat extorque la plus-value la plus importante possible à ses salarié-es. Le patronat français y excelle, c'est ce que démontrent les négociations annuelles obligatoires (NAO) de cette année. « Concrètement, les salarié-es n'ont pas retrouvé leur niveau de vie d'avant le Covid », explique T. Vacheron, secrétaire confédéral de la CGT. Près d'un-e salarié-e sur deux est exclu-e de toute hausse pérenne. Les budgets consacrés aux augmentations sont passés de 4,6 % en 2023 à 1,73 % en 2026. Les hausses de cette année dépassent l'inflation, mais ne suffisent pas à rattraper le manque à gagner des années précédentes. Au Crédit Agricole, où la grève a été importante, il n'est proposé que 0,5 %, contre 0,6 % l'an passé. Dans ce cadre-là, l'augmentation générale obtenue par les salarié-es d'Aubert & Duval, avec leur syndicat CGT, après avoir fait grève, est appréciable : +1,2 %.

Depuis 2009 et la crise financière, les richesses produites dans notre pays ont augmenté de 20 %. Le montant de l'augmentation des salaires n'est que de 4 %. Cherchez l'erreur ! Où est passée la différence ? Il faut regarder du côté des résultats du CAC 40 : 107,5 milliards d'euros ont été reversés aux actionnaires en 2025.

Les patrons sont gâtés, comme le montrent les 211 milliards de cadeaux déversés sur eux chaque année. Certaines (grandes) entreprises encaissent donc un chèque de l'État, versent l'équivalent de 80 % de leurs bénéfices aux actionnaires et proposent une augmentation royale de 1,7 % aux salarié-es !

Les négociations individuelles (primes, jours de congé) sont préférées par le patronat à l'augmentation générale des salaires : ça divise les salarié-es et ça renforce le pouvoir patronal.

**Il faudrait augmenter la part qui revient aux salarié-es dans la valeur produite, car 70 % d'entre eux-elles jugent que leur salaire ne suffit pas pour vivre.** Une autre politique est nécessaire pour qu'ils-elles ne soient plus les dindons de la farce.

Maryline Lambert



N'OUBLIONS  
JAMAIS !



**Fiche à renvoyer à :**

CGT Services publics - Case 547 - 263 rue de Paris  
93515 MONTREUIL CEDEX ou à qvs@fdsp.cgt.fr

**ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS À LA CNRACL**

**Mise à disposition des candidatures  
par les syndicats auprès de la Direction fédérale**

**CANDIDATURE DÉPOSÉE PAR LE SYNDICAT :** //

Département : ..... Sexe : F  H   
Catégorie C  B  A   
Nom : .....  
Prénom : ..... Temps disponible : .....  
Né (e) le : .....

**ACTIF.VE** Oui  //

**RETRAITÉ.E** Oui  //

Filière : .....  
Cadre d'emploi : .....  
Grade : .....  
Syndiqué.e depuis : .....

Filière : .....  
Cadre d'emploi : .....  
Grade : .....  
Syndiqué.e depuis : .....

**Responsabilités occupées**

Dans le syndicat : .....  
Dans les instances paritaires  
(CST, CSSSCT, CAP..) :  
.....  
Autres : .....  
.....

**Responsabilités occupées**

Dans le syndicat : .....  
Autres : .....  
.....  
Formation syndicale : .....  
.....

Formation syndicale : .....  
.....  
Temps disponible : .....

**Précisez les raisons qui ont motivé cette  
candidature :**

Signature + cachet du syndicat :

Visa de l'animateur de la CSD et de la CFR :

# ÉLECTIONS

## CNRACL

### Note sur le processus électoral

Les élections pour le renouvellement du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) auront lieu du 23 novembre au 10 décembre 2026. Le scrutin sera clôturé le 10 décembre à 17H00. Ce scrutin, important à plus d'un titre, va se dérouler concomitamment avec les élections professionnelles dans la fonction publique. La campagne électorale doit être menée de concert.

**P**rès de 3 millions d'électeurs et électrices issues de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière seront appelés à voter. Il est important de rappeler que la CNRACL est la dernière Caisse de retraites qui élit ses administrateurs et administratrices au suffrage universel direct, ce qui confère une légitimité toute particulière aux administrateurs-trices élu-es.

Ces élections constituent un temps fort de la démocratie sociale dans la fonction publique. Le vote pour les listes CGT (actifs-ves-retraité-es) sera à la fois un signal fort envoyé au gouvernement et aux partis politiques dans la perspective des élections présidentielles de 2027 et démontrera l'attachement des territoriaux et des hospitaliers à leur Caisse de retraites, et plus largement au système de retraite par répartition à prestation définie.

L'objectif pour notre fédération est de conforter, voire améliorer, sa première place au sein du conseil d'administration de la CNRACL. Aujourd'hui, la CGT détient 3 postes de titulaires sur 6 dans le collège des actifs-ves (collège 5) et 1 titu-

laire sur 2 dans le collège des retraité-es (collège 6).

Concernant le processus électoral, par souci de clarté, il convient de séquencer les différentes étapes de la manière suivante :

#### - 1 -

##### LISTE ÉLECTORALE

Sont appelé-es à voter pour le renouvellement du CA de la CNRACL :

- Pour les collèges employeurs : les collectivités territoriales, leurs établissements ainsi que les structures relevant de la fonction publique hospitalière affiliées ;
- Pour les collèges des agent-es : les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers actifs-ves et retraité-es, affiliés à la CNRACL.

**Pour cela, la liste électorale est organisée par collège.**

1) **Le collège 5 actifs-ves** : sont électeurs-rices et éligibles les fonctionnaires stagiaires, les fonctionnaires titulaires ainsi que les fonctionnaires bénéficiant d'une retraite progressive, en activité au 31 juillet 2026.

2) **Le collège 6 retraité-es** : sont électeurs-rices et éligibles les titulaires d'une pension per-

sonnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou veuve servie par la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Avant le 1<sup>er</sup> mai et jusqu'au 17 août 2026, les listes électorales sont rendues consultables sur le site du prestataire. Les électeurs-rices en seront informé-es par une campagne de communication. Pendant cette période, les électeurs-rices doivent s'assurer de leur inscription. Les listes provisoires peuvent être complétées jusqu'au 17 août 2026.

À compter du 14 septembre 2026, les électeurs-rices des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> collèges peuvent vérifier leur inscription sur la liste et ils-elles ont 5 jours pour formuler une réclamation auprès du directeur général de la Caisse de dépôt et de consignation.

Ce dernier se prononce dans un délai de 5 jours suivant la date de réception de la réclamation. Dans un délai de 3 jours suivant la date de la réception de la no-

tification de la décision du directeur général, un recours peut être formé devant le Tribunal administratif pour les fonctionnaires et devant Tribunal judiciaire pour les retraité-es.

Les listes sont définitives le **28 septembre 2026**. Elles seront consultables sur le site de la CNRACL.

#### - 2 -

##### LISTES DE CANDIDAT-ES

Les listes sont déposées au plus tard le **9 octobre 2026**.

Chaque liste comprend un nombre de noms égal à **quatre fois celui des membres titulaires à élire dans chaque collège**.

1) **Collège 5 actifs-ves** : 6 postes de titulaires à pourvoir, soit 24 noms.

2) **Collège 6 retraité-es** : 2 postes de titulaires à pourvoir, soit 8 noms.

Chaque liste est doit être accompagnée d'une déclaration individuelle par candidat-e.

Pour ce qui concerne notre organisation, seule la fédération



est habilitée à déposer la liste CGT. Les fédérations syndicales déposent leur logo et profession de foi par voie électronique sur le site du prestataire **avant le 23 octobre 2026**.

- 3 -

### VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Le vote s'effectuera exclusivement par voie électronique.

#### - Moyens d'information :

Les professions de foi seront uniquement consultables sur le site de la CNRACL et du prestataire. Les électeurs recevront uniquement un courrier d'une valeur d'1 € affranchissement compris... Il s'agira d'une seule feuille A4 qui informera de la date des élections, du site chargé des élections, des modalités de vote par Internet.

#### - Moyens d'authentification :

Le vote électronique ne pourra s'effectuer qu'à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe. Identifiant et mot de passe seront transmis par courrier postal ou dématérialisé pour les électeurs-rices dont la CNRACL possède les adresses courriel **au plus tard le 9 novembre 2026**. Une plateforme d'assistance téléphonique sera ouverte du 1<sup>er</sup> mai au 11 décembre, accessible 7/7. Le numéro d'appel sera non taxé.

#### - Modalités de vote :

- Pour se connecter au système de vote, l'électeur-riche s'authentifie avec ses codes d'accès (cf. ci-dessus). Ces codes permettront de se connecter à l'application informatique et de valider son vote ;
- Afin de garantir la sécurité du vote, les solutions suivantes ont été retenues :
  - L'envoi de l'identifiant et du mot de passe.
  - La mise en place d'une question défi non trivial, puis saisir son mot de passe reçu par SMS. Il ren-



**CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales**

- seignera la réponse à la question défi demandée.
- Une fois l'authentification effectuée, l'électeur-riche accède aux listes de candidats.
- L'électeur-riche effectue son vote : il-elle choisit la liste CGT.
- La transmission du vote et l'émargement font l'objet d'un accusé de réception.

Le vote électronique et la complexité des opérations de vote électronique nécessitent de mettre en place un dispositif

d'accompagnement syndical afin de favoriser le vote CGT.

## RÉCAP DES DATES

**Vote du 23 novembre au 10 décembre 2026**  
**Clôture du vote le 10 décembre à 17H00**

- › Les listes électorales provisoires peuvent être complétées jusqu'au **17 août 2026**
- › Les listes électorales sont définitives
- › le **28 septembre 2026**
- › Les listes candidates sont déposées au plus tard le **9 octobre 2026**
- › Dépôt du logo et des professions de foi sur le site du prestataire avant le **23 octobre 2026**

# EN TERRITOIRE



Nantes

## Interview de Jean-Pierre Rouillé Nouveau secrétaire général de la section des retraité-es de Nantes

Par Christophe Couderc

**CC : Jean-Pierre, tu as été élu secrétaire général de la section des retraité-es de la ville et de la Métropole de Nantes, lors de l'assemblée générale du 3 février 2026, peux-tu en quelques mots te présenter ?**

J-P R : Rentré dans la fonction publique le 1<sup>er</sup> juillet 1996 à l'âge de 32 ans au service des eaux de Nantes Mairie, devenu Nantes Métropole, je me suis syndiqué à la CGT en 1997. En 2021, mise en place du syndicat CGT à Nantes métropole, j'étais élu au CHSCT et j'ai fini par être secrétaire général du syndicat entre 2008 et 2011. J'ai obtenu un poste d'agent de maîtrise de 2011 à 2025 tout en restant militant CGT.

En retraite depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, je rejoins la section CGT retraité-es où je viens d'être élu secrétaire général le 3 février 2026.

**CC : Quels sont les principaux sujets et revendications qui ont été abordés lors de votre AG ?**

J-P R : Lors de l'AG du 3 février, ce sont plus des dates de batailles qui ont été entendues, comme les élections au COS, les élections CNRACL ainsi que les élections professionnelles dans la fonction publique. Notre section revendique actuellement sur les emplois précaires en grand nombre qui appauvrissent le budget CNRACL pour les prochaines années.

**CC : Peux-tu nous présenter ta section syndicale, son organisation, le nombre de syndiqué-es... ?**

J-P R : Notre section est rattachée au syndicat CGT ville de Nantes et CGT Nantes métropole, une CE se tient tous les mois en pré-



De gauche à droite : Jean-Pierre Rouillé, Christophe Couderc, Claude Barre, Pierrick Marais, Philippe Daviaud.

sence des membres du bureau qui est composé d'un secrétaire général, un trésorier et un adjoint et un secrétariat de 7 camarades. Nous avons recensé 106 adhérent-es au 3 février 2026, ce qui paraît peu mais nous allons mettre du matériel en place pour mieux nous identifier dans les prochaines manifs.

**CC : Comment organisez-vous la continuité revendicative et syndicale entre les actif-ves et les retraité-es ? Quels sont les liens avec les syndicats des actif-ves ?**

J-P R : Depuis le 3 février 2026, nous n'avons pas eu beaucoup d'échanges concernant la continuité revendicative. Dans un premier temps, nous avons mis des camarades CGT retraité-es référent-es dans chaque CE des actif-ves dans le but de nous informer des engagements des actif-ves sur leurs revendications et de faire le lien.

# VIE SYNDICALE

## État des forces syndicales de l'UFR au 31 mars 2026

# Poursuivons la dynamique

### 1) Évolution au 31 mars sur 3 ans (données comptables)

#### Nombre de FNI et timbres retraité-es :

- 2025 au 31/03/2026 : 5 659 FNI et 57 049 timbres
- 2024 au 31/03/2025 : 5 509 FNI et 53 580 timbres
- 2023 au 31/03/2024 : 5 350 FNI et 52 730 timbres

Au 31 mars 2026, le nombre de syndiqué-es retraité-es continue de progresser par rapport aux mêmes périodes des années précédentes.

L'année 2025 totalise 5 659 FNI et 57 049 timbres, contre 5 509 FNI et 53 580 timbres en 2024, soit une hausse de 150 FNI et 3 469 timbres.

Par rapport à 2023 (5 350 FNI et 52 730 timbres), l'augmentation est encore plus marquée, avec +309 FNI et +4 319 timbres.

Ces résultats confirment une dynamique de croissance régulière du nombre de syndiqué-es sur les trois dernières années à période comparable.

### 2) Nombre de FNI et timbres retraité-es : comparaison avec les services complets

#### Nombre de FNI et timbres retraité-es : Comparaison avec les exercices complets

Au 31 mars 2026, le comparatif sur une année pleine est le suivant :

- 2025 (provisoire) : 5 659 FNI et 57 049 timbres
- 2024 (définitif) : 6 169 FNI et 63 517 timbres
- 2023 (définitif) : 6 022 FNI et 61 759 timbres

Entre 2023 et 2024, une progression est observée avec +147 FNI et +1 758 timbres, confirmant une évolution positive.

À ce stade, l'année 2025 présente encore un niveau inférieur :

- à 2024 : -510 FNI et -6 468 timbres
- à 2023 : -363 FNI et -4 710 timbres



Toutefois, l'exercice 2025 n'étant pas clôturé, ces écarts doivent être relativisés. Il convient de prioriser la rentrée et le paiement des FNI et cotisation portant sur l'exercice 2025.

### 3) Conclusion

L'analyse met en évidence :

- Une progression continue à période comparable (fin mars), traduisant une bonne dynamique en matière de syndicalisation ;
- Un retard qui se réduit progressivement par rapport aux exercices complets précédents (écarts moins importants qu'à fin février) ;
- Une attention toute particulière doit être portée sur les reversements des FNI et cotisations 2025, sans oublier d'engager un travail sur l'exercice 2026.

**La tendance globale reste donc positive, avec des perspectives d'amélioration d'ici la clôture de l'exercice.**

# Un nouveau visage pour notre Lettre mensuelle d'information syndicale



**Les sujets prioritaires pour 2027**  
Pour chacun des sujets suivants, indiquez vous qu'il sera, dans votre choix de vote pour l'élection présidentielle 2027... en % des réponses

Sujet	Détériorant		Améliorant	
	Important mais pas déterminant	Non déterminant	Important mais pas déterminant	Non déterminant
Préserver le système de retraite	78	12	12	78
Améliorer le pouvoir d'achat des Français	64	27	27	64
Faire en sorte que le travail paie davantage	63	30	30	63
Améliorer le système éducatif	56	33	33	56
Assurer une meilleure sécurité des biens et des personnes	53	35	35	53
Réguler la dette et les déficits	51	34	34	51
Améliorer l'attractivité de l'économie française	50	37	37	50
Mieux maîtriser l'immigration	49	34	35	49
Maintenir le niveau de la France dans le monde	42	39	39	42
Lutter contre le chômage	41	45	45	41
Baisser le niveau des impôts et des taxes	41	36	36	41

**d'augmenter les salaires, les pensions, les retraites et les minima sociaux**  
La hausse des prix de l'énergie met en évidence une réalité : l'argent existe, mais il n'est pas réparti là où il devrait l'être.  
L'Etat doit intervenir pour empêcher la spéculation et garantir la protection de la population pour ce qui doit :  
• Encadrer les prix du carburant (baisses des taxes et plafonds marges)  
• Taxer les professionnels des groupes qui ne profitent pas de la hausse des prix

La lettre mensuelle de notre Union fédérale des retraité-es fait peau neuve. Nouvelle maquette, lecture facilitée, diffusion élargie : elle sera désormais adressée à l'ensemble des syndiqué-es CGT dont nous disposons de l'adresse e-mail.

À cet égard, nous vous invitons à vous assurer que tous nos syndiqué-es soient bien enregistré-es dans CoGiTiel (outil de recensement des syndiqué-es).

Dans un contexte marqué par la désinformation et les fake news, il est plus que jamais nécessaire de proposer une information fiable, argumentée et éclairante. Très modestement, cette lettre entend contribuer à la bataille des idées et à l'élévation du niveau de conscience.

Comme toute publication de la CGT, elle est écrite par et pour les retraité-es syndiqué-es.

La lettre de l'UFR vous appartient pleinement. Vos contributions sont donc les bienvenues afin d'enrichir, nourrir le débat et refléter la diversité des expériences.

Son contenu comme son rubricage ont vocation à évoluer au fil des attentes de vos attentes.

Bonne lecture et à vos stylos pour contribuer aux prochaines lettres.

Christophe Couderc



**NOTRE CAISSE  
DE RETRAITES  
NOUS APPARTIENT  
ET NOUS PROTEGE**



MARS 2026 - CD - FESPCGT

**CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales**

## À LIRE, À ÉCOUTER



### EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES PROPAGÉES PAR L'EXTRÊME DROITE

Vincent Edin Journaliste

Aujourd'hui aux portes du pouvoir, l'extrême droite récolte les fruits d'une décennie d'une banalisation de son discours rendue possible grâce à la perméabilité des médias et des politiques sur ses sujets des prédilections comme l'immigration ou l'insécurité. À l'heure où l'extrême droite a plus que jamais intégré les fonctionnements

des institutions et où son discours se montre de plus en plus menaçant pour la démocratie, il semble indispensable de préciser les contours de sa pensée pour mieux la contrecarrer. En réfutant une à une, sur la base de données solide, quatre-vingts idées fausses propagées par l'extrême droite, ce livre donne à chacun les arguments nécessaires pour répliquer à ces poncifs basés sur des mensonges, des omissions, ou sur la falsification de l'Histoire.

Date de parution : 06/10/2023

Éditeur : Éditions de l'Atelier

Collection : En finir avec les idées fausses  
212 pages

### PIERRE PERRET UNE VIE D'HUMOUR ET DE TENDRESSE



Pierre PERRET fête ses 70 ans de carrière ! Entre humour et tendresse, l'auteur du « Zizi », des « Jolies colonies

de vacances », de « Mon p'tit loup » et de « Lily » a sculpté son propre monument au panthéon de la musique avec 30 albums studio et 480 chansons ! Témoin de son temps, Pierre PERRET excelle dans l'art du portrait, suscitant le rire ou fustigeant les intolérances. Ce triple album rassemble les plus grandes chansons de sa carrière !

Date de parution : septembre 2025

## MOT CACHÉS

L	V	O	T	A	N	T	R	E	G	L	E	M	E	N	T	F	E	E	O	J
O	U	K	P	B	E	V	O	I	X	E	F	C	E	J	Q	Q	G	U	R	H
E	N	A	Q	A	V	T	B	S	L	W	A	A	P	X	U	C	K	W	G	Q
A	E	V	S	N	R	Z	R	E	T	N	H	R	Q	I	B	K	Q	M	A	E
P	G	E	I	S	H	T	C	A	D	R	O	L	V	N	A	X	C	O	N	N
A	O	N	Q	J	E	T	I	I	N	P	A	A	I	E	X	B	O	N	I	G
D	C	I	Y	M	I	M	D	C	O	S	L	T	P	S	S	Q	L	M	S	A
M	I	R	C	O	A	A	B	S	I	E	P	N	E	Y	T	V	L	B	A	G
I	A	E	N	A	T	N	I	L	N	P	A	A	N	G	O	E	E	U	T	E
N	T	K	Q	U	I	T	D	C	E	R	A	D	R	T	I	G	C	L	I	M
I	I	P	W	U	I	S	E	A	E	E	I	T	E	E	G	E	T	L	O	E
S	O	M	X	O	I	D	S	T	T	C	K	M	I	D	N	K	I	E	N	N
T	N	X	N	N	E	P	R	E	A	E	E	F	I	O	P	C	F	T	R	T
R	Z	S	E	B	I	A	E	T	M	Q	Z	A	T	J	N	R	E	I	A	D
A	J	Z	A	Q	I	D	S	P	L	A	T	E	F	O	R	M	E	N	L	F
T	N	T	K	T	K	O	W	A	I	N	T	E	R	V	E	N	T	I	O	N
E	B	R	E	S	P	O	N	S	A	B	I	L	I	T	E	Y	L	C	L	P
U	S	N	O	S	X	H	A	V	S	C	R	U	T	I	N	S	V	C	P	H
R	Y	D	E	M	O	C	R	A	T	I	E	C	A	M	P	A	G	N	E	W
Y	J	D	H	N	E	L	E	C	T	E	U	R	L	L	V	E	T	D	V	A
U	A	P	T	I	T	U	D	E	R	E	P	R	E	S	E	N	T	A	N	T

### Liste des 34 mots à retrouver

- |                |                |
|----------------|----------------|
| ELECTION       | INTERVENTION   |
| VOTANT         | PLATEFORME     |
| SCRUTIN        | ELECTEUR       |
| CANDIDAT       | RETRAITE       |
| BULLETIN       | REGLEMENT      |
| REPRESENTANT   | VOTE           |
| DEMOCRATIE     | CAMPAGNE       |
| VOIX           | EQUIPE         |
| LISTE          | AVENIR         |
| COLLECTIF      | RESPONSABILITE |
| MANDAT         | ENGAGEMENT     |
| PARTICIPATION  | EQUIVALENCE    |
| ADMINISTRATEUR | DEBAT          |
| ASSEMBLEE      | STRATEGIE      |
| PROPOSITIONS   | TRANSPARENCE   |
| NEGOCIATION    | APTITUDE       |
| CAISSE         | ORGANISATION   |



**Je suis**  
**RETRAITÉ·E**  
**OU FUTUR·E RETRAITÉ·E**  
**de la Fonction publique**  
**territoriale** (commune, intercommunalité,  
 métropole, région, département, SDIS)

**RETRAITÉ·E OU FUTUR·E**  
**RETRAITÉ·E du secteur privé**  
 (logement social, entreprises privées de l'eau ou du funéraire)  
**ceci me concerne !**

**E**nfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !

Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libéré·es des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !

Comme la vie de retraité·e n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraité·es telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRACL et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports...

Être syndiqué·e CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actif·ves, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de camaraderie entre les adhérent·es et militant·es CGT.

Rester syndiqué·e ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal *Ensemble*, le *Service public magazine* et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine *Vie Nouvelle* est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec la section de ton syndicat.

**Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.**

## BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité·es CGT des Services publics

Retraité·e isolé·e ? **NON!** Retraité·e syndiqué·e ? **OUI!**

**POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS**

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

**JE ME SYNDIQUE À LA CGT**



Nom ..... Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal ..... Ville .....

Adresse mail ..... @.....

N° de téléphone .....

Branche professionnelle d'origine .....

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics – Union fédérale des retraité·es**

Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp.cgt.fr